

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 224

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET

Aide départementale à la requalification des espaces extérieurs de la cité Ruisseau -
Mirabeau I et II à Marseille 16ème

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 37 58**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 21 du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2016 une enveloppe de 1 800 000 €, chapitre 204, pour participer au financement des projets d'investissement présentés par des associations et des organismes HLM.

Il vous est proposé d'examiner une nouvelle demande dans le domaine de la politique de la ville en faveur de la société Nouveau Logis Provençal.

PRESENTATION DES DEMANDES

La société Nouveau Logis Provençal domiciliée 22 allée Ray Grassi, projette la requalification des espaces extérieurs collectifs délaissés de la cité Ruisseau-Mirabeau I et II dans le 16^{ème} arrondissement de Marseille.

Le projet dont le détail et le plan de financement sont présentés en annexe I, porte sur un coût prévisionnel de 120 096 € au titre duquel la subvention sollicitée s'élève à 40 000 €.

INCIDENCES BUDGETAIRES

N° de programn	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement d'AP
19013	1012740	ADIPV 2016	204-71- 20423	40 000 €
Total à engager :				40 000 €

PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée à la politique de la ville et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à la société Nouveau Logis Provençal d'une subvention de 40 000 €, destinée à accompagner les travaux d'aménagement des espaces extérieurs de la cité Ruisseau-Mirabeau I et II,
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide, selon le modèle type approuvé à cet effet,

- procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N°d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2016-19013H	1012740	ADIPV 2016	40 000 €
Total à affecter :			40 000 €

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe II.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-19013H rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 71, article 20423, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL